

Registre n°: 250	Scellé n°: 00811
ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue de l'Erige, 1070 Bruxelles	
PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): Gérard BONBECK	
Adresse: 1070 Bruxelles	
DEMANDEUR: DEMANDEUR: Gérard BONBECK	Adresse: 1070 Bruxelles
INSTALLATEUR: INSTALLATEUR: Gérard BONBECK	Adresse: 1070 Bruxelles
TVA ou CI: 0651.439.519	Code EAN: 542113610093
GRD: Fades	Compteur n°: 601816
Index: 020113610093	

## CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : B5537 Mesureur d'isolement n°SGS : B5537 Mesureur de continuité n°SGS : B5537

Schéma liaison à la terre : TT

Date de contrôle : 11/11/11

Type de contrôle :  Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)

- Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)
- Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
- Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)
- Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation : existante / nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier

Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 - bon

Raccordement : tension : 230/400V AC-DC ; Protection raccordement : existante :  prévue :  A

Câble alimentation tableau principal : 16mm² x 10m, type : PVC ; Inter. général :  A, type :  A

Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 15 ; Ra = 15 ; R<sub>i</sub> tot = 10 MΩ

**DESCRIPTION:**  voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	△ In (mA)
10	3000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	20/12	Plans

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	△ In (mA)
10	3000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	20/12	Plans

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche :  oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

### INFRACTIONS - REMARQUES:

L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE sous réserve de  (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 11/10/2016. Le DPCDR général est étan plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ...../...../.....

Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Contrôle par : <input checked="" type="checkbox"/>
EN INSPECTEUR : <input checked="" type="checkbox"/>
Nom + signature : <input checked="" type="checkbox"/>
INSP 245 N. DUMONT DE CHASSART

NOM - FONCTION/QUALITÉ:  
Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuillet BT n°

166617

VISA DU GRD:

DATE: .....

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

BLEE10.13F - 22/03/11